

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 44, 87 et 87 a) de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire**Environnement et développement durable**

Environnement et développement durable :
mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif
à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

**Lettre datée du 9 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle intitulée « Message du lac Biwa et du bassin de la Yodo », adoptée le 23 mars 2003 au Japon à la Conférence ministérielle, à l'occasion du troisième Forum mondial de l'eau (voir annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 44, 87 et 87 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Koichi Haraguchi



**Annexe à la lettre datée du 9 avril 2003,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle – Message du lac Biwa
et du bassin de la Yodo**

23 mars 2003

Nous, ministres et chefs de délégation, assemblés à Kyoto (Japon) les 22 et 23 mars 2003 à l'occasion du troisième Forum mondial de l'eau,

Ayant à l'esprit les textes issus de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, du Sommet mondial pour le développement durable et de l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur « l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique » (WEHAB), ainsi que d'autres manifestations intéressant les ressources en eau, affirmons notre volonté commune d'appliquer les recommandations appropriées à la réalisation des objectifs internationalement convenus, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement.

Prenant note des déclarations et recommandations thématiques et régionales issues du troisième Forum mondial de l'eau, nous déclarons ce qui suit :

Politique générale

1. L'eau joue un rôle majeur dans le développement durable, notamment dans la préservation de l'environnement et dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, indispensables pour assurer le bien-être et la santé des hommes. Il faut donc donner la priorité voulue à la question de l'eau. C'est au premier chef aux pouvoirs publics nationaux qu'il incombe d'agir d'abord. La communauté internationale ainsi que les organisations internationales et régionales doivent appuyer ce principe. Il faut que les gouvernements confient aux autorités et collectivités locales des pouvoirs suffisants pour agir en ce domaine, en prenant dûment en considération la pauvreté et les problèmes de la parité entre les sexes.

2. Alors que les efforts entrepris jusqu'à présent pour valoriser et gérer les ressources en eau doivent se poursuivre et s'intensifier, nous reconnaissons que de bonnes institutions de gouvernement, la création de capacités et des moyens de financement adéquats sont de la plus grande importance pour que notre action aboutisse. Dans ce cadre, nous encouragerons une gestion intégrée des ressources en eau.

3. Il importe que les autorités chargées de la gestion de l'eau soient fonctionnelles; il faut mettre l'accent sur les démarches centrées sur le ménage lui-même et sur le quartier, en tentant de résoudre les problèmes d'équité dans le partage des avantages, et la politique de l'eau doit prêter attention à la problématique de l'eau pour les pauvres et pour les femmes. Nous devons en outre promouvoir la participation de tous les acteurs et veiller à la transparence des décisions et à l'obligation de rendre des comptes.

4. Nous sommes attachés au renforcement, à long terme, des capacités des individus et des institutions, à l'aide d'une assistance technique ou autre venant de

la communauté internationale. Il faut notamment que les collectivités locales et les institutions puissent mesurer et contrôler les résultats, et il faut mettre en commun les démarches novatrices et les pratiques optimales, l'information, les connaissances et les données d'expérience d'intérêt pour chaque situation locale.

5. Chacun de nous doit chercher à satisfaire les besoins de financement. Nous devons agir ensemble pour créer des conditions propices à l'investissement. Nous devons répertorier les questions prioritaires concernant l'eau et en tenir compte dans nos plans de développement national ou nos stratégies de développement durable, notamment dans les Documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté. Pour assurer ce financement, on devrait adopter des méthodes de récupération des coûts adaptées aux caractéristiques climatiques, environnementales et sociales locales et tenir compte du principe « pollueur-payeur », en prêtant dûment attention à la situation des pauvres. Toutes les sources de financement, publiques et privées, nationales et internationales, doivent être mobilisées et employées de la façon la plus efficace possible. Nous prenons note du rapport du Groupe mondial d'étude du financement de l'infrastructure d'adduction d'eau.

6. Nous devons étudier l'ensemble des possibilités de financement, parmi lesquelles figure la participation du secteur privé, dans l'esprit de nos politiques et de nos choix nationaux. Nous nous attacherons à trouver et à développer de nouveaux mécanismes de partenariat entre le secteur public et le secteur privé, avec le concours des différents acteurs concernés, tout en assurant l'indispensable contrôle public et en préservant un cadre juridique susceptible de protéger l'intérêt général, et en particulier le souci de protéger les intérêts des pauvres.

7. Comme la problématique de l'eau diffère d'une région à l'autre, nous devons soutenir les efforts régionaux et sous-régionaux en cours, par exemple les travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, afin de faciliter la réalisation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ou encore le Système d'intégration de l'Amérique centrale, et la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Étant donné que dans les petits États insulaires en développement les ressources en eau sont essentiellement fragiles, nous devons soutenir des programmes bien précis de collaboration, tels que le Programme d'action commun Caraïbes-Pacifique sur l'eau et le climat dans les petits États insulaires.

8. Nous réaffirmons que les pays doivent s'attacher à mieux coordonner les systèmes de contrôle et d'évaluation au niveau local, au niveau des bassins hydriques et au niveau national en développant, au besoin, un ensemble d'indicateurs nationaux utiles. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies, notamment la Commission du développement durable, à jouer un rôle de chef de file et à coopérer avec d'autres organisations actives dans le secteur de l'eau pour travailler ensemble dans la transparence. Nous voyons avec satisfaction l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations être disposées à informer périodiquement la communauté internationale des activités d'aide dans le domaine de l'eau. Il faut en effet étudier les moyens de suivre les progrès réalisés dans la solution des problèmes de l'eau sur la base des installations existantes et en nous appuyant sur l'information venant de pays et d'organismes des Nations Unies, de banques régionales de développement et d'autres acteurs, notamment des organisations de la société civile.

9. Nous saluons la proposition de créer un nouveau réseau de sites Web qui suivra le portefeuille d'actions entreprises dans le domaine de l'eau, pour faire connaître celles qui sont prévues ou en cours, pour résoudre les problèmes de l'eau, par les soins de pays et d'organisations internationales afin de partager l'information et d'encourager la coopération.

Gestion des ressources en eau et partage des avantages

10. Comme nous entendons développer la gestion intégrée des ressources en eau et réaliser des plans d'utilisation rationnelle de l'eau avant 2005, nous aiderons les pays en développement, en particulier les moins avancés et les pays en transition, en leur offrant des instruments et un complément d'aide nécessaire. Dans ce cadre, notamment, nous encourageons les banques régionales de développement à jouer un rôle facilitateur. À cette fin, nous invitons tous les acteurs, y compris les donateurs privés et les organisations de la société civile à participer à ce processus.

11. Constatant que la coopération entre États riverains sur les cours d'eau transfrontières ou frontaliers contribue à une gestion durable des ressources en eau et présente des avantages mutuels, nous encourageons tous ces États à promouvoir cette coopération.

12. Nous encourageons en outre la recherche scientifique sur les moyens de prédire et de suivre le cycle mondial de l'eau, notamment son effet sur le changement climatique, et de mettre en place des systèmes d'information qui permettront le partage de ces données très utiles dans le monde entier.

13. Nous encouragerons à prendre les mesures propres à réduire les pertes dans les adductions d'eau et à prendre d'autres mesures de gestion de la demande d'eau, car c'est un moyen économique d'aider à satisfaire celle-ci.

14. Nous nous efforcerons de développer ou de déployer des ressources hydriques non classiques en encourageant l'adoption de technologies écologiquement rationnelles et novatrices telles que le dessalement de l'eau de mer, le recyclage de l'eau et la collecte d'eau.

15. Nous connaissons le rôle de l'énergie hydroélectrique, qui est un moyen de développer des sources d'énergie renouvelables et propres, et nous constatons que son potentiel devrait être réalisé de façon écologiquement rationnelle et socialement équitable.

Eau potable et assainissement

16. Réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement, qui consiste à réduire de moitié la proportion de gens n'ayant pas l'accès à l'eau potable d'ici à 2015, et l'objectif consigné dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire de moitié la proportion de gens n'ayant pas accès à des moyens élémentaires d'assainissement d'ici à 2015 suppose un énorme investissement dans l'adduction d'eau et l'assainissement. Nous demandons à chaque pays de mettre au point les stratégies pour atteindre ces objectifs. Nous redoublerons nos efforts collectifs pour mobiliser des ressources financières et techniques publiques et privées.

17. Nous chercherons à résoudre les problèmes de l'adduction d'eau et de l'assainissement en milieu urbain et rural d'une façon adaptée aux conditions

locales et aux capacités de gestion locales, afin de réaliser une amélioration, à court terme, des services d'adduction d'eau et d'assainissement et des investissements d'équipement économiquement justifiés et une bonne gestion et un bon entretien à plus long terme. Ce faisant, nous améliorerons ainsi l'accès des pauvres à l'eau potable et aux moyens d'assainissement.

18. Alors que les pratiques d'hygiène élémentaires dans les ménages, consistant d'abord à bien se laver les mains, doivent être encouragées, des efforts accrus doivent être organisés pour promouvoir de véritables percées techniques, en particulier la mise au point et l'application pratique de techniques efficaces et peu coûteuses adaptées à la vie quotidienne, dans la fourniture de l'eau potable et des moyens élémentaires d'assainissement. Nous encourageons un contrôle local des études visant ces technologies novatrices.

L'eau pour l'alimentation et pour le développement rural

19. L'eau est une ressource essentielle pour la production agricole et pour le développement rural au sens large afin d'améliorer la sécurité alimentaire et d'éliminer la pauvreté. L'eau doit continuer à pouvoir jouer les rôles les plus divers dans la production alimentaire, la croissance économique et la durabilité environnementale. Nous sommes préoccupés par la pression grandissante qui pèse sur des ressources hydriques limitées et sur l'environnement. Constatant la diversité des pratiques agricoles et des formes d'économie agricole dans le monde, nous ne devons épargner aucun effort pour réduire les modes de gestion de l'eau qui ne sont pas viables à terme et améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau à des fins agricoles.

20. Par des méthodes efficaces et équitables d'utilisation et de gestion de l'eau, et en étendant l'irrigation dans les zones où celle-ci est nécessaire, nous faciliterons un développement local communautaire, qui devrait se traduire par des activités et des possibilités génératrices de revenus et aider à éliminer la pauvreté rurale.

21. Nous encourageons des investissements novateurs, des travaux de recherche-développement et une coopération internationale pour l'amélioration progressive de la gestion des eaux utilisées par l'agriculture, par des moyens tels que la gestion par les usagers, notamment par la gestion participative de l'irrigation, la remise en état et la modernisation des installations d'adduction existantes, la récupération de l'eau, la culture de variétés résistant à la sécheresse ou peu gourmandes en eau, le stockage de l'eau et la diffusion des pratiques agricoles optimales.

22. La pêche dans les eaux intérieures d'un pays est une importante source de nourriture et la production de poissons d'eau douce devrait donc être intensifiée pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau présente dans les rivières et protéger et restaurer les zones de reproduction.

Prévention de la pollution de l'eau et conservation de l'écosystème

23. Nous constatons qu'il faut intensifier la lutte contre la pollution de l'eau pour réduire les risques qui pèsent sur la santé publique et l'environnement et protéger les écosystèmes, notamment en contrôlant mieux les espèces invasives. Nous connaissons l'importance des connaissances traditionnelles concernant l'eau et encouragerons la prise de conscience des effets positifs et négatifs des activités de l'homme sur les bassins versants, pour l'ensemble du cycle de l'eau, par une action

d'information et d'éducation visant notamment les enfants, afin d'éviter la pollution et l'utilisation non viable à terme des ressources en eau.

24. Pour que l'approvisionnement en eau soit de bonne qualité et viable à terme, nous devons protéger et utiliser de façon écologiquement rationnelle les écosystèmes qui captent, filtrent, stockent et libèrent naturellement l'eau, ce qui est le cas des fleuves, des zones humides, des forêts et des sols.

25. Nous engageons les pays à examiner et au besoin à adopter une législation appropriée à la protection et à l'utilisation viable à terme des ressources en eau et à la prévention de la pollution de l'eau.

26. Étant donné la rapide dégradation des bassins versants et des forêts, nous concentrerons nos efforts sur la lutte contre la déforestation, la désertification et la dégradation des sols par des programmes de mise en culture, une gestion viable des forêts, la restauration des sols et des zones humides dégradées et la conservation de la diversité biologique.

Prévention des catastrophes et gestion des risques

27. La gravité grandissante des effets des inondations et des sécheresses souligne la nécessité d'une démarche globale incluant des mesures structurelles renforcées telles que la création de retenues et de digues, mais aussi de mesures non structurelles telles que la réglementation de l'utilisation des sols, la création de systèmes de prévision des catastrophes et d'alerte, et de systèmes de gestion des risques au niveau national, dans un rapport harmonieux avec l'environnement et avec les diverses utilisations de l'eau, y compris la navigation intérieure.

28. Nous coopérerons pour réduire au minimum les dégâts causés par les catastrophes, en partageant et échangeant au besoin des données, des informations, des connaissances et des données d'expérience au niveau international. Nous encouragerons la collaboration entre les scientifiques, les responsables de la gestion de l'eau et les divers agents compétents afin de réduire la vulnérabilité et de mettre à la disposition de tous ceux qui sont chargés de gérer l'eau les meilleurs moyens de prévision.

29. Enfin, nous remercions le Gouvernement et le peuple japonais d'avoir accueilli la Conférence ministérielle et le Forum.
